

**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE
Ville de Perros-Guirec.**

Entre :

La Ville de Perros-Guirec

représentée par Monsieur Le Maire, Erven LEON d'une part.

Et **L'association des parents d'élèves du Collège des 7 îles**

Représenté(e) par M. le Président,

M.....d'autre part.

Il est arrivé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le Ville de Perros-Guirec met à la disposition du Collège Les 7 Îles des animateurs diplômés à hauteur de 10 heures par semaine durant l'année scolaire 2016/2017, et ce durant 29 semaines de septembre 2016 à juin 2017.

Article 2 – Conditions de mise à disposition.

Les personnels, mis à disposition, sont placés sous l'autorité directe du responsable du Collège Les 7 Îles.

Chaque employé percevra la rémunération correspondant à son grade, c'est à dire le salaire de base + les indemnités ainsi que les avantages dont il bénéficie déjà. En aucun cas, ce personnel ne peut recevoir une rémunération supplémentaire au titre de cette mise à disposition émanant soit de la Ville, soit de l'association ou du collège.

Article 3 – Durée et fin de la mise à disposition.

Cette mise à disposition est prononcée pour une période de **9 mois** en période scolaire.

Elle peut prendre fin, avant le terme fixé, à la demande de l'association, du collège, de la Ville ou de l'employé mis à disposition.

Article 4 – Réintégration.

A la fin de la mise à disposition le salarié de la Ville réintégrera son service.

Article 5 – Assurances.

Dans le cadre de leurs missions, les personnels mis à disposition bénéficient en matière d'assurance et d'accident du travail, des garanties statutaires de la Collectivité.

Article 6 – Tarifications.

Le représentant de l'Association des parents d'élèves du Collège Les 7 Îles M..... s'engage à régler fin Mai et sur facturation présentée par la Ville de Perros-Guirec le montant total de la prestation.

Le montant horaire par animateur mis à disposition s'élève à 9.50 €, ce qui nous donne pour l'année scolaire le somme de 2755 €.

Article 7 – Mission des salariés

- 1- Animations sportives sur le temps de midi
- 2- Animations jeux de société au foyer du collège sur le temps de midi
- 3- Animation skate, roller, trottinette, BMX sur le temps du midi
- 4- Atelier KOA2/9
- 5- Atelier multimédia
- 6- Journal du collège

Le représentant
Collège Les 7 Îles

Le Maire de Perros-Guirec